

*Date de dépôt: 20 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Kunz : L'été au frais**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 septembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*« Selon la circulaire qui l'accompagnait, la brochure intitulée « L'été au frais » a été expédiée à l'ensemble de la population genevoise.*

*Nous apprécierions de recevoir réponse aux questions suivantes :*

*<sup>1</sup> Combien ont coûté respectivement la rédaction, l'impression et l'expédition de cette brochure ?*

*<sup>2</sup> Pourquoi avoir procédé à l'envoi de la brochure à fin juillet seulement, soit au milieu de l'été, alors que les conseils qu'elle contient exigent, si le lecteur veut en faire usage, une préparation de plusieurs mois ? ».*

La brochure « L'été au frais » a été éditée par le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) mi-juin 2004. Elle n'a pas fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble de la population genevoise, mais a été diffusée de manière ciblée.

Le 4 juin 2004, le contenu de la brochure a été présenté aux professionnels de la climatisation à l'occasion d'une séance spécialement organisée à leur intention par le DIAE, service cantonal de l'énergie. Les quelque deux cent personnes qui y ont participé ont reçu le nombre d'exemplaires utiles à la fin du mois, comme les autres professionnels de la branche. La diffusion s'est poursuivie au mois de juillet, en direction des communes, des associations, des EMS, des brico-loisirs, etc. Quelque 450

brochures ont été envoyées directement sur demande suite aux articles parus dans la presse.

Dès fin juin 2004, la brochure a principalement été diffusée par le biais des pharmacies, à qui le DIAE, Environnement-Info, a demandé de la tenir à disposition de la clientèle. La distribution (3600 exemplaires) a été assurée gracieusement par la société Galexis, grossiste en médicaments. Un communiqué de presse a été adressé à la même période aux médias afin de faire connaître son existence. C'est toutefois au début du mois d'août, lorsque de fortes chaleurs se sont annoncées, que ce dernier a été largement repris par la presse. L'intérêt pour un sujet est en effet largement tributaire des conditions cadres qui prédominent au moment de sa diffusion.

Le thème de cette brochure a certes un aspect saisonnier, mais elle contient essentiellement des informations de fond à caractère atemporel.

« L'été au frais », qui servira encore l'année prochaine, a plusieurs objectifs :

- permettre à la population de se protéger contre la chaleur en appliquant des conseils simples et à la portée de tous à court terme ;
- donner des informations de base à moyen et long termes sur les moyens de se protéger de la chaleur par des mesures de construction (isolations, stores, etc.), voire par l'installation d'une climatisation si elle s'avère indispensable pour des raisons professionnelles ou sanitaires ;
- rappeler le cadre juridique qui prévaut pour les installations de climatisation.

Enfin, en ce qui concerne les aspects financiers, le coût de la brochure s'est élevé à 9 500 F, dont environ 5 000 F pour la rédaction/conception/illustration et 4 500 F pour l'impression. Elle a été imprimée en 15 000 exemplaires. La diffusion a coûté environ 1 000 F (855 F de frais postaux et 145 F de mise sous pli par l'Atelier Réalise).

Pour information, les services de l'administration ont travaillé l'heure pour élaborer et coordonner la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer

**Secrétariat du Grand Conseil****IUE 117**

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Pierre Kunz*

*Date de dépôt: 16 septembre 2004*

*Messagerie*

**Interpellation urgente écrite****L'été au frais**

*Cette interpellation concerne M. le Conseiller d'Etat Robert Cramer.*

Monsieur le Président,

Selon la circulaire qui l'accompagnait, la brochure intitulée « L'été au frais » a été expédiée à l'ensemble de la population genevoise.

Nous apprécierions de recevoir réponse aux questions suivantes :

1. Combien ont coûté respectivement la rédaction, l'impression et l'expédition de cette brochure ?
2. Pourquoi avoir procédé à l'envoi de la brochure à fin juillet seulement, soit au milieu de l'été, alors que les conseils qu'elle contient exigent, si le lecteur veut en faire usage, une préparation de plusieurs mois ?

Merci d'avance, Monsieur le Président, pour vos informations.